HORECA

Le système de caisse enregistreuse obligatoire pour certains exploitants

A partir du 1e janvier 2015 et jusqu'au 28 février 2015, les exploitants du secteur horeca, dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dû à la consommation sur place et relève donc du service de restauration, devront s'enregistrer dans le système de caisse enregistreuse (SCE).

La date d'activation ultime pour leur SCE est le 31 décembre 2015.

Pour parvenir à cette activation, plusieurs étapes sont nécessaires. Il est donc important de s'y prendre à temps.

Notre prochain article expliquera en détail cette réglementation.

Pour plus d'informations:
http://minfin.fgov.be/gkssce/caisse-enregistreuse/entrepreneur/index.htm

Mise à jour du 01/01/2015